



DOSSIER DE RECRUTEMENT
CHARGE(E) D'ENSEIGNEMENT VACATAIRE
ANNEE UNIVERSITAIRE 2024-2025

DOSSIER et PIÈCES JUSTIFICATIVES doivent impérativement être <u>TELETRANSMIS AVANT LE DÉBUT DES</u> ENSEIGNEMENTS via le LIEN unique indiqué dans le mail

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE MIS EN PAIEMENT
Les bulletins de paie sont dématérialisés et disponibles en ouvrant votre compte sur l'espace sécurisé
ENSAP.GOUV.FR > créer mon espace sécurisé

Formations pour lesquelle	s vous Intervenez :	
MAE (Préciser UE)		
Autre(s) formation(s) - Préciser		
□1 ^{ère} demande	☐ Renouvellement (si vous êtes intervenu en 2023/2024 ne fournir que les documents actualisés ou les justificatifs d'un changement de situation)	
ETAT CIVIL:		
NOM DE NAISSANCE :	PRENOM :	
NOM D'USAGE : SITUATION DE FAMILLE :		
Date de naiss	ance : Ville de naissance :	
Nationalité :	Pays (autre que la France) :	
N° Immatriculation SS : // // // // // // //		
Code postalVille/Pays :		
N° de	e téléphone :Courriel :	
ACTIVITE PRINCIPALE EXERCEE:		
☐ fonctionnaire☐ Profession libérale	□ salarié(e) du secteur public □ salarié(e) du secteur privé ou indépendant □ étudiant (e) □ retraité(e)	
Grade et/ou foncti	on :Quotité de travail :%	
Nom de l'employe	ur:	
Adresse :		



Ville :1N° de téléphone :





ACTE D'ENGAGEMENT Année universitaire 2024 – 2025

Je	, soussigné(e) (Indiquer Nom et prénom):
•	Reconnais avoir pris connaissance de la <u>nature secondaire de cette participation</u> aux activités d'enseignement et des dispositions du décret n°87-889 du 29 octobre 1987 contenues dans la note d'information jointe au dossier.
•	Je reconnais par ailleurs <u>avoir informé mon employeur principal de mon engagement</u> dans un établissement d'enseignement supérieur, au regard de mon contrat de travail. *
•	Je m'engage à faire connaître toute modification qui pourrait intervenir dans ma situation professionnelle et personnelle, notamment la perte de mon emploi.
Fa	nit à Le Chargé d'enseignement
	(Signature)
*	en l'espèce l'IAE décline toutes responsabilités.
Pa	artie réservée à l'IAE de Paris
d'd A d'd	our accord d'engagement afin d'effectuer pour l'année universitaire 2024-2025 des activités enseignement dans le cadre des formations de l'IAE, correspondant à un maximum de : • 187 heures (équivalent TD) pour les CEV • 96 heures (équivalent TD), pour les ATV ce titre l'intéressé(e) sera rémunéré(e) après service fait au vu de l'état des heures enseignement réellement dispensées, au taux fixé par l'arrêté en vigueur. Éric LAMARQUE Le Directeur de l'IAE de Paris